

## DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

1 ère CATEGORIE

3ème CATEGORIE

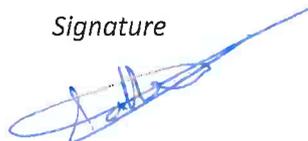
### **Monsieur le Maire**

Je soussigné VALLÉE Jacky, Trésorier Adjoint de l'amicale accordéoniste mancelle domicilié à 16 route de La Croix Rousse La Picardière à Louplande ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons dimanche 21 janvier 2024 de 12 heures à 20 heures

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 23 octobre 2023

Signature



### **ARRETE DU MAIRE N° 2023-059**

Je soussigné(e) Emmanuel FRANCO Maire d'Etival-lès-Le-Mans

Vu la demande ci-dessus.

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu

Arrête :

M VALLÉE Jacky

est autorisé à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie à la salle polyvalente

dimanche 21 janvier 2024 de 12 heures à 20 heures

à l'occasion d'un Thé Dansant

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Etival-lès-Le-Mans, le 23 octobre 2023

Le Maire,  
Emmanuel FRANCO

